

DECRET N° 2004-78 du 14 Avril 2004
portant inscription au tableau d'avancement
d'un officier des forces armées congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISA :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 11-97 du 12 mai 1997 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises

Vu l'ordonnance n° 3-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement Des forces armées congolaises ;

Vu l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

DGAF/MDN Vu l'ordonnance n°5-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 70-357 du 25 novembre 1970 portant avancement dans l'armée populaire nationale ;

Vu le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attribution et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'instruction ministérielle n°002/MDN/DIE du 2-02-91 telle que modifiée par l'instruction ministérielle n°0048/MDN/FAC/DIE du 30-11-93 sur l'avancement à titre école.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Est inscrit au tableau d'avancement des officiers au titre de l'année 2003

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

AVANCEMENT ECOLE

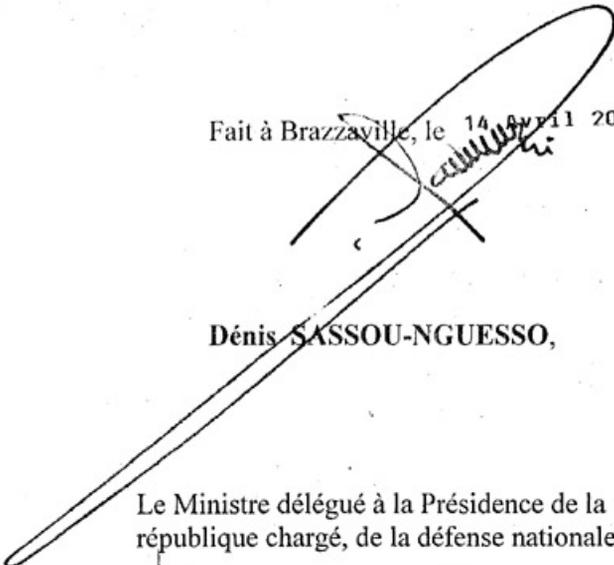
Economie

Aspirant: MISSAMOU Yves Brice Mesmin GEND

Article 2 : Le ministre délégué à la présidence de la république, chargé de la défense nationale et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2004-78

Fait à Brazzaville, le 14 Avril 2004


Denis SASSOU-NGUESSO,

Par le Président de la République

Le Ministre délégué à la Présidence de la république chargé, de la défense nationale,

Le Ministre de l'économie, des finances et du Budget


Rigobert Roger ANDELY.-


Général de division Jacques Yvon NDOLOU.-